

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 février 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 janvier 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué du Ministère algérien des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger en date du 26 janvier 2024 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
(Signé) Amar **Bendjama**



**Annexe à la lettre datée du 26 janvier 2024 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Algérie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué du Ministère algérien des affaires étrangères
et de la communauté nationale à l'étranger**

[Original : arabe et français]

L'Algérie a pris connaissance, avec beaucoup de regrets et une profonde préoccupation, de la dénonciation par les autorités maliennes de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger.

L'Algérie prend acte de cette décision dont elle tient à relever la gravité particulière pour le Mali lui-même, pour toute la région qui aspire à la paix et à la sécurité, et pour l'ensemble de la communauté internationale qui a mis tout son poids et beaucoup de moyens pour aider le Mali à renouer avec la stabilité par la réconciliation nationale.

L'Algérie a un devoir d'information envers le peuple malien frère. Ce dernier sait que l'Algérie n'a jamais failli à travailler à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, avec sincérité, bonne foi et solidarité indéfectible envers le Mali frère. Le peuple malien doit aussi savoir et doit se convaincre que la longue liste des raisons invoquées à l'appui de la dénonciation de l'Accord ne correspond absolument ni de près ni de loin à la vérité ou à la réalité.

En effet, il n'a échappé à personne que les autorités maliennes préparaient cette décision depuis bien longtemps. Les signes avant-coureurs depuis deux ans en ont été leur retrait quasi-total de la mise en œuvre de l'Accord, leur refus quasi-systématique de toute initiative tendant à relancer la mise en œuvre de cet Accord, leur contestation de l'intégrité de la médiation internationale, leur désignation de signataires de l'Accord, dûment reconnus, comme dirigeants terroristes, leur demande de retrait de la MINUSMA, l'intensification récente de leurs programmes d'armement financés par des pays tiers et leur recours à des mercenaires internationaux.

Toutes ces mesures systématiquement mises en œuvre ont soigneusement préparé le terrain à l'abandon de l'option politique au profit de l'option militaire comme moyen de règlement de la crise malienne.

Le peuple malien frère doit savoir que des décisions aussi malheureuses et aussi malvenues ont prouvé par le passé que l'option militaire est la première menace à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali, qu'elle porte en elle les germes d'une guerre civile au Mali, qu'elle diffère la réconciliation nationale au lieu de la rapprocher et qu'elle constitue enfin une source de menace réelle pour la paix et la stabilité régionales.

Le Mali a toujours besoin de paix et de réconciliation. Il n'a aucun besoin de solutions qui ne lui ont apporté par le passé que déchirements, destructions et désolations.

Répéter ces erreurs du passé, c'est prolonger indûment la tragédie et les malheurs pour le Mali et pour le peuple malien frère.